

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds. ItemBigot de Monville, Alexandre, Mémoires du président Bigot de Monville sur la sédition des nu-pieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en 1639, 1876 | Visité du lieutenant \[?\] perpétuel de Rouen à Séguier, \[?\] à Gaillon](#)

Bigot de Monville, Alexandre, Mémoires du président Bigot de Monville sur la sédition des nu-pieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en 1639, 1876 | Visité du lieutenant [?] perpétuel de Rouen à Séguier, [?] à Gaillon

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0665

SourceBoite_002-13-chem | Les Nus-pieds.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bigot de Monville, Alexandre](#)

Références bibliographiques[Bigot de Monville, Mémoires du président Bigot de Monville sur la sédition des nu-pieds et l'interdiction du Parlement de Normandie en 1639](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Brigade nouvelle
Monsieur

664

Vincent du tout^W s^t, maître perpétuel de
Mouen à Seguien, ruidt à Gillon.

Accompagné d'un deliquant de l'hostel de ville,
le tout^W s^t, maître perpétuel, ^{Godart du Becquet} ruidt à Gillon 22 Dec. 22
Gillon

Il assure le charnelier de la fidélité de habitant
de Mouen "au sein du moi, aux rapports duquel
il obéissent, sans qu'il lui soit besoin de les y porter
par de trouffes qui ne viennent qu'à ruiner la ville
et les usages circonvoisins; que le roi ne veut
desirer que la reconnaissance de leur suite, qu'ils en
demandent moins et qu'ils satisfont ceux
qui avaient reçu du dommage, - ce qu'ils offrent:

Il demande la permission d'aller rendre
Moi une soumission.

Seguien et leur intérêt.

Le tout^W s^t " rappelle que le log^W de
trouffes ne rend à charge qu'à une gens de bien,
qui avaient repris la ruidt; et en nichant
le même peuple qui suit par le désordre et la ruidt;
que les porteurs de bien gaspignent à porter la horde
de ceux qui accompagnent le charnelier.

Seguien rappelle " qu'il n'est pas à l'ordre

BnF
MSS

